

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR.  
Chez tous les Libraires.

A PARIS.  
Chez DONGRE et BULLIER.  
Place de la Bourse, 33.

A EWIG.  
Rue Taillout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS.  
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Janvier 1878.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier vendredi.

INCIDENT DE NANTES.

M. LAISANT adresse une question à M. le ministre de la guerre au sujet des incidents qui ont signalé, à Nantes, la représentation d'un drame intitulé *Marceau*.

La population de Nantes, calme, honnête, laborieuse et dévouée aux institutions républicaines, a manifesté son enthousiasme à plusieurs reprises sans que l'ordre en fût troublé, sauf des exclamations poussées par M. Hubert-Castex, lieutenant-colonel d'état-major, qui s'écria à plusieurs reprises que c'était ignoble.

A la suite de cette représentation est intervenu un ordre de la place qui consigna le théâtre de la Renaissance aux troupes et retira au directeur de ce théâtre le concours des hommes et des chevaux de la garnison.

L'ordre ajoute qu'à l'avenir le concours de la garnison ne sera accordé que pour des pièces dont le dépôt aura été effectué à la place, quinze jours à l'avance. Il y a eu ensuite un ordre du général commandant la place, contenant les mêmes dispositions.

Le premier de ces ordres a été démenti. L'orateur a lieu de croire que cet ordre a existé au moins un instant, s'il n'a pas été porté à la connaissance des troupes. Quant au second ordre, il n'a pas été contesté, et il est dans la limite des attributions de l'autorité militaire. Mais on peut penser que les officiers de l'armée sont mal préparés à exercer une censure théâtrale.

Il y a, dans l'ordre du commandant de place, un mot, celui de manifestation déma-

gogique, qui est un outrage à la population républicaine et paisible de Nantes. On pourrait soustraire complètement l'armée aux représentations théâtrales. La dignité de l'armée ne pourrait qu'y gagner. (Très-bien !)

En plaçant à la tête du commandement de Nantes un général sénateur dont les opinions anti-républicaines ne sont un secret pour personne, on n'a peut-être pas agi avec prudence.

Mais l'orateur se borne à demander si le ministre de la guerre veut faire une enquête sur le premier ordre, ce qu'il en pense, et s'il approuve les considérants et le dispositif du second ordre qui n'est pas contesté. (Applaudissements à gauche.)

M. LE GÉNÉRAL BOREL, ministre de la guerre, répond que la véritable cause de l'incident mérite d'être connue. Le directeur du théâtre a imaginé d'introduire dans la pièce une scène à effet où l'on chantait la *Marseillaise* au milieu des figurants militaires. L'autorité pouvait-elle rester indifférente ? (Applaudissements à droite.)

Le gouvernement n'a pas l'intention d'interdire le chant de la *Marseillaise*; mais l'abus qu'on a fait de ce chant originellement patriotique en a changé le caractère; il a maintenant une signification politique et doit, à ce titre, être interdit à toute l'armée. (Interruptions à gauche. — Bruit à droite.)

L'officier supérieur auquel est attribué le premier ordre a déclaré qu'il n'avait point fait l'ordre, mais une simple note destinée à servir de thème à l'ordre de la place, et dit qu'il y avait employé les expressions de manifestation anti-sociale et de lie de la population.

La copie qui a pu en être prise a été falsifiée.

Les divers registres militaires ne contiennent que le second ordre, celui du commandant de place, et une note relative à l'exécution de cet ordre. L'authenticité du premier ordre est donc au moins singulièrement douteuse. Il est signé « le colonel commandant l'état-major », ce qui prouve qu'il a été écrit par une personne étrangère à l'armée.

M. le ministre n'hésiterait pas à sévir contre un pareil ordre s'il avait été pris. Dans les considérants du second ordre, il y a un mot qui aurait pu être supprimé sans inconvénient. Quant au dispositif, le premier paragraphe doit être maintenu.

Le second, qui a pour objet de faire sortir les militaires qui se trouveraient au théâtre de la Renaissance, est dangereux parce qu'il est de nature à amener des conflits.

Enfin, le troisième paragraphe relatif au dépôt des pièces est puéril. Il n'y avait pas lieu de communiquer aux troupes les dispositions que pouvait prendre la place.

En résumé, l'autorité militaire a bien fait de prendre des dispositions pour empêcher le retour de scènes de désordre, mais on pouvait attendre de l'officier supérieur qui commandait la place plus de circonspection et de réserve. (Très-bien !)

M. LAISANT déclare que M. le ministre de la guerre, par cette réponse, non-seulement lui donne satisfaction, mais a même dépassé ses espérances.

L'incident est clos.

Chronique générale.

Le palais de la présidence du Corps législatif étant refusé par la Chambre au ministre de l'intérieur, on cherche un hôtel pour M. de Marcère. On croit que l'hôtel André, boulevard Haussmann, sera définitivement choisi.

On attribue généralement dans les groupes le blanc-seing donné l'autre matin, par le journal de M. Gambetta à la campagne de révolte poursuivie dans l'armée, au vif désir qu'éprouve le tribun de rentrer en grâce auprès des frères et amis, très-froissés du mauvais tour joué par la République à M. Duportal. Voilà à quelles préoccupations mesquines sont soumises l'existence de notre ar-

mée et la défense de notre pays à l'intérieur et à l'extérieur.

On paraît se préoccuper beaucoup, dans le monde de la minorité, des moyens de s'adresser au corps électoral pour faire le pays juge de la partialité qui préside au système des invalidations.

Nous croyons savoir qu'une réunion spéciale aura lieu à ce sujet, à Paris, la semaine prochaine.

Il est possible que la Chambre des députés s'occupe plus tard d'affaires, et que nos honorables se souviennent qu'on ne leur assure pas 25 francs par jour uniquement pour mettre des collègues à la porte; mais ce n'est pas encore bien sûr, et voici le raisonnement qu'ils font à ce sujet: A quoi bon voter des lois que le Sénat rejeterait? il vaut mieux attendre que le Sénat soit mis à l'unisson de notre Chambre!!!

Il paraît que M. le général Chanzy se plaint assez amèrement, dans ses conversations intimes, de la besogne qu'on lui fait faire depuis qu'il est à Paris.

Il arrivait ici croyant pouvoir traiter d'affaires réellement intéressantes pour la colonie dont il rêve le progrès et le développement; mais, bon gré mal gré, il n'a dû remettre au lendemain toutes les affaires sérieuses et n'a pu discuter avec les membres du gouvernement que la question des modifications à apporter dans le personnel administratif de l'Algérie.

Pour satisfaire ses incommodes et importants amis, M. de Marcère a, paraît-il, un impérieux besoin de quelques places encore occupées, de l'autre côté des mers, par des fonctionnaires sympathiques au général. Et très-certainement celui-ci devra les abandonner aux exigences du ministre, qui ne sont, hélas! que les exigences mêmes des républicains sans place.

Mais ensuite, quelle ressource restera-t-

son aide.

Le sommeil ne vint pas; mais les mauvaises passions continuèrent à lui parler tout bas, de leur accent le plus doux et le plus pénétrant.

Aussi, quand il se releva une heure après, il était calme; le sang avait remonté de son cœur à ses joues; il respirait librement.

A la décision qui brillait dans ses yeux, on pouvait deviner qu'il avait enfin résolu le fatal problème.

— Ce n'est point le hasard, s'était-il dit, qui a placé cette fortune sur ma route; je ne crois pas au hasard! c'est Dieu qui a pris mon désespoir en pitié.

— Que la volonté de Dieu soit donc faite! ajouta-t-il en s'efforçant de sourire.

Alors il s'approcha de son secrétaire, ouvrit le portefeuille en détournant les yeux, de peur d'y lire un nom qu'il ne voulait point connaître, et, après en avoir versé tout le contenu dans un tiroir, le jeta au feu.

Soixante-quinze billets de mille francs en étaient tombés.

Le lendemain, il partait pour l'Italie.

(A suivre.)

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE PORTEFEUILLE.

I.

C'était en 1845. Il faisait une de ces soirées si rudes au pauvre, qui, sans feu, sans pain souvent, n'a contre le froid et la faim, qui lui soufflent au cœur de mauvaises pensées, d'autre refuge que le sommeil.

Une pluie de givre, fine et mordante, coupait l'air en sifflant; les rues, couvertes de neige, étaient enveloppées d'une brume épaisse que ne perçaient qu'avec peine les lueurs rouillées des verrières; et si, de loin en loin, au milieu de cette nuit triste et sans voix, un piéton apparaissait comme une ombre le long d'un trottoir désert, il était facile de juger, à la rapidité de sa marche, combien il avait à cœur de gagner promptement un abri.

Dix heures sonnaient à l'église Saint-Eustache, lorsqu'un jeune homme qui semblait en proie à une

vive émotion monta précipitamment les quatre étages conduisant à une petite chambre de la rue Montmartre, et vint s'asseoir ou plutôt tomber tout haletant sur un fauteuil.

Sa figure était pâle, son regard fixe; son cœur battait avec violence.

D'où venait, qu'avait vu, qu'avait fait ce jeune homme? quelle était la cause de son trouble?

Avait-il, comme témoin ou comme acteur, joué quelque rôle dans un crime?

Non: il avait seulement heurté du pied la fortune sur sa route, il s'était baissé pour la ramasser, et maintenant il se demandait ce qu'il devait en faire.

Le portefeuille qu'il tenait à la main, il venait de le trouver sur la neige il y avait à peine quelques instants, et l'entr'ouvrant il l'avait vu plein de billets de banque.

Le jeune homme était pauvre; il pouvait devenir riche en gardant ce que le hasard lui avait fait rencontrer.

Telle était la cause de son agitation.

Il s'agissait pour lui de savoir s'il resterait honnête homme en cherchant la propriétaire du portefeuille pour le lui rendre, ou s'il s'enrichirait par un vol dont l'impunité et le secret lui étaient assurés.

— Que faire? se disait-il dans une affreuse anxiété.

Cette question, qu'il se posait sans cesse sans jamais la résoudre, le blessait comme un glaive à double tranchant: de quelque côté qu'il l'abordât, son cœur saignait; les mots *oui* et *non* se pressaient tour à tour sur ses lèvres, obéissant aux fluctuations de sa pensée.

Cette lutte de sa raison qui lui disait: Reste pauvre pour rester honnête; contre la passion qui criait: Deviens riche pour être heureux! était du reste trop douloureuse pour qu'elle pût se prolonger.

Un hasard sembla près de le sauver.

Au moment où un sophisme allait prévaloir sur les dernières objections de sa conscience, un cri lui échappa: son regard venait de s'arrêter sur un portrait dont les yeux lui parurent exprimer un reproche.

Ce portrait était celui de son père.

Il se prit à songer à ce noble vieillard, qu'il avait vu deux ans auparavant mourir dans cette même chambre, pauvre, mais fier de sa pauvreté parce qu'elle était sans tache; il se rappela ses conseils trop vite oubliés.

A ce souvenir, l'attendrissement le gagna, et quelques larmes saintes coulèrent le long de ses joues.

Mais cette émotion fut courte; les tentations revinrent bientôt, et le jeune homme éperdu se jeta tout habillé sur son lit, appelant le sommeil à

il à M. de Marcère ? Quelle proie jettera-t-il au monstre pour n'être pas dévoré lui-même ?

M. Duportal nous avait convié à la danse de l'ours opportuniste, et nous attendons encore ce spectacle. Cependant les allures du Réveil font croire que « l'on va bientôt commencer ! » — D'un autre côté, nous apprenons que M. Gambetta réserve à M. Duportal, si ce dernier « ose broncher, » une révélation éclatante, quelque chose comme une bombe au picrate.

Mais on raconte aussi que, depuis lundi, les révélations, les communications, les confidences désagréables à M. Gambetta affluent chez M. Duportal. S'il veut se venger, M. Tout-un-Monde n'aurait, paraît-il, que l'embaras du choix entre tous les moyens qui lui sont offerts.

On parle surtout d'une certaine histoire de pourparlers entre M. Rouher et M. Gambetta destinée à faire sensation.

Comme nous l'avons déjà dit, nous nous bornerons à compter les coups.

(La Défense.)

#### LA CÉDULE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE.

Cette pièce, que nous avons donnée hier, est assez habilement faite.

D'abord le petit papier de la commission porte en tête les mots de « République française », tout comme dans les formules exécutoires des grosses, jugements, etc. ; puis la commission d'enquête « informe » M. X... « qu'il sera entendu » et qu'il « devra être rendu aux lieu, jour et heure ci-dessus indiqués. »

Il est facile de juger l'embaras, l'inquiétude des trois quarts et demi des braves gens ainsi mandés comme témoins. Pour qu'une commission de la « République française » fasse des injonctions aussi impératives, il faut qu'elle en ait le droit, il faut qu'elle tienne ce droit d'une loi, il faut qu'elle soit le pouvoir exécutif.

Cela est certainement très-habile, mais cela a le défaut d'être un abus de pouvoir.

La commission d'enquête parlementaire, qui se dispose à envoyer ces petits papiers, — qu'on le sache bien, qu'on ne l'oublie pas, — ne tient ce pouvoir d'aucune loi, car une loi doit être votée par les deux Chambres, et le Sénat n'a pas voté cette motion. Elle n'a aucun droit de requérir dans les termes où elle le fait. Elle n'a aucun droit de forcer personne à comparaître devant elle ; elle n'est pas le pouvoir exécutif, elle ne peut pas disposer de la force armée. Et nous engageons tous les conservateurs à surveiller de leur côté les agissements de ces commissaires qui débutent par un abus de pouvoir. Il faut préparer l'enquête contre la commission d'enquête.

En principe donc, toute personne requise par cette commission, même par l'intermédiaire d'un gendarme, — ce qui est une odieuse manœuvre d'intimidation, et rien de plus — peut refuser absolument de se rendre devant cette commission.

Nous ajouterons même qu'elle le doit.

A quoi bon se déranger, en effet, pour aller voir MM. les commissaires Juges-et-Parties et répondre à leurs questions ? On sait bien ce qu'ils veulent faire. Ils ne viennent pas s'éclairer, puisqu'ils ont d'abord posé en fait que « toutes les lois étaient violées » ; ils ne peuvent pas juger puisqu'ils sont parties dans l'affaire. Ils viennent intimider, condamner et préparer l'avenir.

Les témoins n'ont pas besoin de se déranger.

La nomination du général de Cissey comme gouverneur de Paris en remplacement du général Ladmirault, qui est arrivé à la limite d'âge et qui passe dans le cadre de réserve le mois prochain, est chose décidée par le Maréchal.

La 44<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel a rendu son jugement dans l'affaire de Broglie-Fourtou.

En conséquence, M. Deroussen, gérant de la Petite République française, est condamné à un mois de prison, 1,000 francs d'amende et à l'insertion du jugement en tête de la Petite République française, dans six journaux de Paris et dans six journaux des départements, sans que le coût de chaque insertion puisse dépasser 250 fr.

On lit dans l'Union :

Nous avons, il n'y a pas longtemps, à l'occasion d'un écrit du général de Castella, laissé entrevoir les desseins de l'Allemagne sur la Suisse ; nous trouvons dans un des derniers numéros de la Liberté, de Fribourg, un article, parti d'une plume compétente, et qui met ces desseins en pleine lumière. Les feuilles militaires d'outre-Rhin parlent de la Confédération helvétique comme de l'aile gauche de l'armée allemande, et la presse, en Suisse, ne proteste pas, sauf de rares exceptions, tant l'influence germanique s'y fait sentir.

« La France, dit la Liberté, ne nous demande pas de devenir l'aile droite de ses armées, elle prend ses précautions pour se défendre dans toutes les éventualités. L'une de ces éventualités est que l'Allemagne forcera l'entrée de notre territoire pour tourner les fortifications de Belfort. Cette éventualité se présentant, elle nous laisse faire comme nous voudrons ; elle ne nous demande pas que nous nous fassions massacrer pour elle : elle a construit des forteresses qui l'aideront à repousser l'ennemi arrivant à ses frontières à travers notre territoire. »

« L'état-major allemand agit différemment. C'est, d'après lui, le devoir de la Suisse de défendre non sa propre neutralité, mais la frontière méridionale de l'Allemagne. C'est en ce sens que notre armée aurait la gloire de se trouver former l'aile gauche de l'armée de l'empereur Guillaume. Et, malheureusement, ce n'est pas là une idée désavouée de ce côté-ci du Rhin ; nous ne savons que trop qu'il existe maints militaires suisses qui envisagent les éventualités de l'avenir et le rôle de l'armée fédérale en se plaçant au même point de vue que l'état-major allemand. Pour eux aussi, nos bataillons sont destinés à former l'aile gauche de l'armée impériale. Et c'est peut-être parce qu'elle connaît l'existence de ce courant dans l'état-major fédéral que l'Allemagne a négligé jusqu'ici de prendre les mêmes précautions que la France pour la sécurité de ses frontières du côté de la Suisse. Où sont les forteresses qu'elle a élevées sur la rive septentrionale du Rhin, de Bâle à Constance ? De forteresses, elle n'en a pas besoin si les poitrines des Suisses doivent être le rempart vivant qui défend sa frontière badoise. »

La France n'a que des pensées de paix, et une réserve absolue est au fond de toute sa politique extérieure ; mais les attitudes inoffensives n'empêchent pas d'ouvrir les yeux et de constater les faits au dehors. Au milieu de la confusion européenne, la Suisse est menacée de ne plus être un Etat indépendant et neutre ; l'envahissement des chaires des écoles supérieures par des Allemands et leur prédominance dans la presse helvétique ont préparé dans ce pays l'avènement du germanisme ; une incessante propagande tend à ce but. Il s'agit de savoir si la Confédération suisse devra subir le sort d'autres Confédérations établies par les traités et renversées par la force.

#### QUESTION D'ORIENT.

La situation s'aggrave tout à fait et avec une surprenante rapidité.

L'activité des Russes, contredisant par une marche en avant leurs déclarations favorables à l'armistice, est moins significative encore que le silence et la réserve obstinément gardés par le gouvernement de Berlin.

L'attitude du comte Andrassy ne laisse plus de doute sur la soumission absolue avec laquelle cet homme d'Etat obéit aux influences russes. Les préparatifs militaires de l'Autriche ne sont que le prélude de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Les journaux russes continuent à prétendre que l'armistice arrêtera les hostilités avant que Constantinople soit occupé par leurs troupes victorieuses. Cet acte de modération paraît bien difficile à espérer des généraux russes, qui seront probablement aux portes de Constantinople avant même que l'Angleterre puisse protester contre l'occupation ou s'y opposer.

C'est donc l'heure fatale des discussions d'héritage. Qui fera le partage ? Qui se fera la part du lion, si ce n'est le chancelier en-

dormi de Berlin, dont le sournois réveil, au milieu de la querelle, va être terrible ?

L'Angleterre peut juger aujourd'hui la faute qu'elle a commise en laissant écraser la France. Ce n'est pas seulement parce que la France est affaiblie, c'est aussi parce que cette terreur de la guerre qui courbe le front de la France et lui fait tout préférer à la seule idée d'une querelle ou d'un droit à défendre, est une terreur communicative et que la panique a franchi le détroit.

On ne tardera pas à voir combien la lâcheté est mauvaise conseillère et ce que deviennent les peuples qui n'osent même plus défendre leurs plus évidents intérêts.

PAUL LATOUR.

L'agence Havas a reçu communication d'une brochure parue à Munich, dans laquelle on prétend dévoiler le langage tenu par M. de Bismark à M. Crispi.

D'après cette brochure, M. de Bismark verrait la main des Jésuites dans toutes les tentatives de relèvement national en France, en Autriche et partout. Mais il compterait malgré tout sur l'amitié qui doit unir l'Autriche à l'Allemagne.

« L'Italie, aurait dit M. de Bismark, sera forcée de tenir compte de ce fait et de renoncer à l'espoir d'acquiescer le Trentin et surtout Trieste. Les patriotes italiens auraient plus de chances de recouvrer un jour la Savoie et l'arrondissement de Nice ; mais ne croyez pas qu'en faisant cette remarque, en passant, je veuille encourager l'Italie à s'efforcer de reconquérir les provinces qu'elle a perdues. »

La conversation n'a pas une signification bien claire. Ce qui est assez surprenant, c'est le conseil donné par M. de Bismark à l'empereur d'Autriche, qu'il engage à se compromettre personnellement pour faire cesser le dualisme de l'empire austro-hongrois.

En général, les conseils de M. de Bismark, si la brochure est authentique, sont de nature à ne rassurer personne.

Le Czar n'a pas répondu à la communication télégraphique de la reine Victoria, ce qui a causé le plus vif déplaisir à Osborn. On espérait que l'empereur Alexandre enverrait un message courtois à la reine, message qui n'eût en rien compromis la politique russe, mais qui eût été agréablement accueilli par la cour anglaise. Le prince de Galles, surtout, s'est montré froissé du silence du Czar.

Les journaux de Vienne, de Hongrie, et même quelques journaux allemands, publient des articles très-violents contre la marche des armées russes sur Constantinople.

On télégraphie de Vienne, 24 janvier :

Dans les cercles officiels, on n'attache qu'une importance secondaire à l'information du Journal de Saint-Petersbourg publiée par le Times et portant que l'Angleterre refuserait sa sanction à un traité de paix conclu en dehors des puissances européennes.

La Russie a, en effet, à plusieurs reprises, fait connaître son intention de soumettre à une conférence le règlement des questions d'ordre européen soulevées au moment de la conclusion de la paix.

Rien ne fait prévoir que la Russie ait songé à modifier cette partie de son programme.

On écrit de Varsovie :

Dans nos cercles politiques, on augure mal de la paix russo-turque avant même qu'elle ne soit conclue.

De l'avis de personnes compétentes, cette paix ne serait au fond qu'un armistice de plusieurs années et porterait en elle le germe de futures complications entre l'Autriche et la Russie. Cette opinion est partagée par la presse polonaise.

On mande de Bucharest :

La plus grande préoccupation règne ici dans la sphère ministérielle, et il y a en effet matière à préoccupation.

On appréhende de plus en plus fortement que la Russie ne semble reprendre cette portion de la Bessarabie qui a été attribuée à la Roumanie par le traité de Paris.

Le prince Gortschakoff y tient absolument ; c'est là, pour lui, le couronnement de l'édifice.

On donnerait aux Roumains, comme compensation bien maigre assurément, la Dobroudja. Au besoin, on imiterait les formes si critiquées du second Empire, et on ferait plébisciter la Bessarabie !

Mais la Roumanie répond qu'elle veut la portion de la Bessarabie qui lui a été restituée au traité de Paris, par conséquent par l'Europe, et qu'elle ne peut rien aliéner sans le consentement de l'Europe.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### Saumur.

Hier matin, vers 8 heures, on a trouvé, dans le fossé longeant la route de la Ronde, un cadavre qui a été reconnu pour être celui du sieur Pierre Morisseau, roulier, âgé de 62 ans, domicilié à Saumur et employé chez M. Gasnault, entrepreneur.

Du milieu de la route au fossé, le sol était fortement battu, et il est évident que ce malheureux n'est pas mort sur le coup et qu'il s'est traîné jusqu'à l'endroit où il a été retrouvé.

Morisseau avait une large blessure au poignet, nue autre entre l'index et l'annulaire ; le majeur était cassé à la seconde articulation ; la jambe gauche était brisée.

Une enquête est ouverte et un individu a été arrêté. Nous ne voulons pas entrer dans plus de détails.

Dampierre. — Jeudi soir, le sieur Louis Rathouis, âgé de 75 ans, propriétaire à Dampierre, était occupé à abattre du bois sur le bord d'un rocher escarpé ; le soir il n'est pas rentré à son domicile, et le lendemain matin il a été retrouvé sans vie au pied du rocher.

Dans son travail, il aura glissé et est tombé d'une hauteur de 40 mètres.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à vérifier, sans retard, leur inscription sur les listes électorales.

Lors des derniers scrutins, d'assez nombreuses omissions ont été constatées ; et les erreurs commises prouvent qu'il est de toute prudence, pour chaque électeur, de s'assurer que son nom n'a pas été oublié.

Nous rappelons que quiconque ne se serait pas fait inscrire avant le 4 février, serait privé, pendant un an, de l'exercice de ses droits civiques.

Huit jours seulement nous séparent de l'expiration du délai accordé.

#### LE RECENSEMENT DES LOGEMENTS A RÉQUISITIONNER EN CAS DE MOBILISATION.

Il vient d'être transmis par le ministre de la guerre, à tous les préfets, des instructions pour l'application, qui a lieu pour la première fois cette année, des dispositions de la loi du 3 juillet 1877, relatives aux logements militaires en cas de mobilisation et de l'article 23 du décret du 2 août suivant, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de cette loi.

Aux termes de ces dispositions et de la circulaire ministérielle, l'état de recensement à établir par le maire de chaque commune doit contenir les indications suivantes :

Le nombre de chambres et de lits qui peuvent être affectés au logement des officiers, et le nombre d'hommes de troupe qui peuvent être logés chez l'habitant, à raison d'un lit par sous-officier, et d'un lit ou au moins d'un matelas et d'une couverture pour deux soldats ; le nombre de chevaux, mulets, bestiaux et voitures qui peuvent être installés dans les écuries, étables ou remises ; enfin, le nombre d'hommes qui peuvent être cantonnés dans les maisons, établissements, écuries, bâtiments ou abris de toute nature, appartenant soit aux particuliers, soit aux communes ou aux départements, soit à l'Etat, sous la seule réserve que les propriétaires ou détenteurs conserveront toujours les locaux qui leur sont indispensables pour leur logement et celui de leurs animaux, denrées et marchandises.

Les états à produire à ce sujet par les maires doivent être adressés aux préfets le 28 février au plus tard pour être centralisés au ministère à la fin du mois prochain.

CRUE DU CHER.

Préfet Bourges à Préfet Tours.

25 janvier, 3 h. soir.

Une crue se manifeste dans le Cher. Elle paraît devoir atteindre 2<sup>m</sup> 25 à Noyers dans la soirée du 27 janvier.

POITIERS.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons, dit le Journal de la Vienne, que cette nuit un vol sacrilège a été commis dans l'église Saint-Hilaire de Poitiers.

Les malfaiteurs, après s'être emparé des hosties, ont fait des ordures dans les vases qui les renfermaient.

Plusieurs troncs ont été fracturés, l'argent qu'ils contenaient a été emporté.

L'Espérance du peuple annonce qu'il vient de se former à Nantes un Comité pour résister à la commission d'enquête envoyée dans les départements, et protéger les conservateurs contre les délations et les accusations qui pourraient être dirigées contre eux.

Voilà un bon exemple, et cet exemple paraît devoir être suivi dans le département d'Ille-et-Vilaine. Nous lisons en effet dans le Journal de Rennes :

« Les électeurs d'Ille-et-Vilaine ont donné 60,000 voix aux députés de la droite contre 62,000 voix aux candidats républicains ; cependant ils sont menacés par les invalidations successives de n'avoir plus qu'un seul représentant sur huit arrondissements.

Il est nécessaire qu'un Comité s'organise à l'exemple des Comités de la Loire-Inférieure et du Finistère. Ce Comité ne devrait pas être seulement un Comité de défense pour les électeurs menacés par des délateurs et des calomniateurs, il aurait aussi pour mission de faire une contre-enquête sur les agissements des républicains dans les divers arrondissements.

Il y a quelques jours, le Phare de la Loire se targuait de témoigner son estime à l'autorité militaire en lui signalant un acte excessif ou un empiètement de sa part sur les attributions administratives.

Voici ce que pense, à cet égard, la Liberté, journal républicain :

« ... Nous maintenons que l'intervention des militaires comme figurants, dans des pièces à grand spectacle, est incompatible avec la liberté des théâtres, dont nous sommes d'ailleurs partisans déclarés. Il ne faut pas exposer nos soldats à des travestissements, à des exhibitions qui échappent au contrôle de l'autorité, et qui sont souvent, hélas ! de nature à troubler leur jugement et à glorifier des actes attentatoires à la discipline.

« Aussi le droit absolu du chef de corps d'autoriser ou de refuser l'intervention des militaires dans les représentations théâtrales doit être respecté. Tous ceux qui ont à cœur le bon ordre, le maintien de la discipline dans l'armée, — républicaine ou non, — seront de notre avis.

« La liberté, qui fait chaque jour de nouvelles conquêtes, et qui tend à remplacer partout l'autorité des personnes par l'autorité des lois, impose à chacun de nous des devoirs qu'on ne saurait méconnaître sans compromettre celles déjà si péniblement conquises. Aussi les romanciers et auteurs dramatiques qui défigurent l'histoire ou qui y introduisent des éléments de passion d'une exagération notoire, s'exposent à provoquer de violentes réactions, car le sentiment de la vérité fait tôt ou tard explosion et dégénère en conflits, en récriminations, et quelquefois en troubles... »

Théâtre de Saumur.

L'Hamlet d'Ambroise Thomas, qui sera donné après-demain lundi sur notre scène, a été représenté à l'Opéra il y a dix ans. C'est une nouveauté pour Saumur aussi bien que pour Angers. Félicitons M. Chavannes d'avoir monté cette belle œuvre et de l'avoir fait dans des conditions artistiques véritablement dignes des plus grands théâtres.

Ceux de nos lecteurs qui connaissent le drame d'Hamlet, de Shakspeare, ont pu voir, par l'analyse que nous avons empruntée à un journal d'Angers, que les librettistes français ont pris avec le poète certaines libertés

nécessités d'ailleurs par les traditions de l'Opéra. Par exemple, le dénouement n'est pas conforme à celui de Shakspeare, d'après lequel meurt Hamlet; mais personne ne peut blâmer MM. Carré et Barbier d'avoir rendu un peu moins lugubre ce drame lyrique, qui l'est encore suffisamment. Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux d'assister à la représentation de cette œuvre capitale d'un des premiers compositeurs français, inspirée par l'une des plus magnifiques créations du grand poète de l'Angleterre.

HAMLET AU THÉÂTRE D'ANGERS.

Nous empruntons les lignes suivantes à un deuxième article de M. Auguste Diderot, du Patriote, sur la partition de M. Ambroise Thomas et son interprétation :

« ... La partition de M. Ambroise Thomas est fort remarquable. Elle sort complètement des sentiers battus pour se jeter en plein dans la déclamation lyrique. C'est Gluck, avec toutes les ressources de l'instrumentation moderne. La phrase de M. Ambroise Thomas incline sensiblement vers la mélodie, l'orchestre complète ce que la mélodie est impuissante à rendre. C'est une peinture plus ou moins fidèle de la lutte de toutes les passions humaines.

« Parmi les pages les plus saisissantes de la partition, citons, au premier acte : Le duo d'Hamlet et d'Ophélie, qui renferme cette belle phrase : « Doute de la lumière... » Le chœur très-originalement des seigneurs et des pages qui termine le premier tableau. — Le prélude symphonique qui précède l'apparition du spectre au deuxième acte, l'air d'Ophélie, l'aria de la reine, Ne pars pas, Ophélie ! phrase délicieuse dite par M<sup>me</sup> Strassi avec beaucoup d'expression. — La chanson bachique, dite par Hamlet. Le monologue philosophique « Etre ou ne pas être », plein de grandeur. — N'oublions pas le beau trio dit par la Reine, Ophélie et Hamlet, une des plus belles inspirations de l'œuvre. Enfin, la scène de folie, si touchante, si poétique, et la mort d'Ophélie qui clôt le quatrième acte. Le cinquième acte, sombre et lugubre, renferme la chanson de deux fossoyeurs, et la marche funèbre, à la phrase triste et résignée, remplie de célestes aspirations.

« Deux caractères principaux se détachent sur les grandes lignes de cette belle œuvre : Hamlet et Ophélie. Goëthe, qui avait fait une étude approfondie de Hamlet, dépeignait ainsi ce personnage : « Une âme qui n'était point faite pour agir, et qui est chargée d'une action terrible. » Le type dramatique créé par Shakspeare et si bien défini par Goëthe demande des qualités exceptionnelles pour être interprété.

« M. Martin, que nous connaissons déjà comme un chanteur consciencieux et chercheur infatigable, s'est révélé acteur plein de mérite et d'intelligence. Il a donné au personnage d'Hamlet un caractère suprême de grandeur et de tristesse. Sa diction est correcte, nerveuse, ses inflexions de voix sont toujours proportionnées à l'effet et son accentuation est remplie de nuances. Aussi, sommes-nous heureux de le complimenter ici du succès si légitime qu'il remporte chaque soir.

« M<sup>lle</sup> Hasselmans est une touchante Ophélie. Rien de plus suave et de plus pénétrant que sa belle scène au bord du lac ; aussi est-elle rappelée chaque fois avec les transports enthousiastes de la salle tout entière. A la deuxième représentation, deux gerbes colossales de fleurs lui ont été offertes au milieu des frénétiques acclamations des spectateurs.

« M<sup>me</sup> Strassi, forte chanteuse, engagée spécialement pour les représentations d'Hamlet, déploie en liberté un bel organe dans le rôle de la Reine. La diction de M<sup>me</sup> Strassi est sobre et correcte ; elle révèle un sentiment dramatique exquis.

« Dans l'aria du deuxième acte et dans le grand final du troisième :

Dans sa folle rage,  
Il brave, il outrage  
La sainte majesté du Roi,

elle est vivement applaudie, et c'est justice.

« M. Odezenne (le roi Claudius) est un peu effacé dans cet ouvrage. Cependant, son air du troisième acte lui vaut d'unanimes bravos. — Nous redirons la même chose à M. Pellin, qui n'a qu'une cavatine au premier acte et quelques phrases de récit au cinquième.

« N'oublions pas, pour être impartial, MM. Davy et Dorlin, non plus M. Pascaud,

coryphée basse, qui se tire avec honneur du rôle scabreux de l'Ombre. Ce long récit, sur une ou deux notes, demande beaucoup de soin et de travail pour ne pas être ridicule. M. Pascaud a su heureusement éviter l'écueil.

« Le ballet est réglé d'une façon très-satisfaisante ; les pas sont très-gracieux, et l'interprétation de ce divertissement fait le plus grand honneur à M<sup>mes</sup> Delas, Roselli et Michelli... »

Ce soir samedi, à Angers, a lieu la troisième représentation d'Hamlet.

Faits divers.

Dans l'accident du tramway de Montreuil, le voyageur de l'impériale qui a été décapité par la locomotive et dont le corps avait été transporté à la Morgue, a été reconnu. C'est un employé du ministère des finances, nommé Holeville. Il est âgé de cinquante et un ans et laisse une femme et deux enfants.

Le garde-barrière Lemoyne, dont les deux cuisines ont été coupées, est mort dans la nuit à l'hôpital Saint-Antoine ; il laisse également deux enfants, un fils de dix-huit ans et une fille de dix-sept.

Le cocher Bois qui, lui aussi, laisse une veuve et deux enfants, a été enterré jeudi à Montreuil, aux frais de la Compagnie des Tramways-sud.

Le conducteur Baduel avait, heureusement pour lui, mis pied à terre et suivait derrière le tramway. C'est à cette circonstance qu'il doit de n'avoir reçu aucune blessure.

Par suite de la rupture d'une aiguille, brisée par la chute du tramway, la circulation des trains n'a eu lieu jeudi que sur une seule voie.

Il paraît que le train 46 était légèrement en avance et que le bruit du convoi de marchandises a empêché le malheureux Lemoyne d'entendre les signaux d'arrivée de ce train.

Les nombre des incendies constatés dans la ville de Paris pendant l'année 1877 s'élève à 2,192.

194 ont été le résultat d'accidents ; 1,707 ont été déterminés par suite de négligence ou d'imprudence ; 113 sont dus à des vices de construction ; 175 à des causes inconnues ; 3 enfin à la malveillance.

Le chiffre approximatif des pertes a été de 2,370,515 fr.

Dernières Nouvelles.

L'insurrection à Constantinople.

Les Tablettes d'un Spectateur nous apportent l'importante nouvelle suivante :

On télégraphie de Constantinople :

« Les sofas sont en pleine révolte ; ils veulent la déposition du Sultan, le rétablissement de Mourad, l'appel aux armes, la jehad avec l'étendard du prophète, la lutte suprême aux défilés de Tschataldja.

« Toutes les familles européennes fuient épouvantées.

« Les ambassadeurs ont télégraphié à leurs gouvernements qu'il faut instantanément envoyer les flottes dans le Bosphore. La rage de la plèbe de Constantinople est à son comble contre les Anglais. Les rues ne sont plus sûres. On craint que la population ne mette le feu à la ville, dans le cas où Sulleyman ne pourrait arriver assez tôt avec ses 40,000 hommes pour se porter au secours de Gallipoli. Le peuple est également exaspéré contre les Italiens.

« M. Layard a télégraphié que la situation était tellement grave que si, dans 24 heures, le gouvernement britannique n'a pas résolu de secourir les Turcs, sa vie et celle de tout le personnel de l'ambassade sont en danger.

« Le sultan est morne et refuse de voir l'ambassadeur anglais. Toutes les issues du palais sont gardées par des troupes fidèles. »

La Défense a reçu de son correspondant de Vienne l'importante dépêche ci-après :

« 25 janvier.

« Les conditions de paix de la Russie sont connues dans leur ensemble. Elles ont été trouvées trop rigoureuses pour être acceptées.

« Les manifestations des ministres anglais dans les séances d'hier du Parlement ont encore aggravé la situation, en montrant à la

Turquie qu'elle peut compter sur un appui de l'Angleterre.

« Le cabinet de Vienne est tout disposé à employer ses bons offices pour arriver à une solution pacifique. Mais, dans les cercles politiques, on ne croit pas à la réussite des efforts faits en ce sens.

« La participation imminente de la Grèce au conflit constitue une nouvelle complication dangereuse. »

Les lettres particulières des grandes villes d'Italie sont inquiétantes. On craint d'y voir éclater prochainement quelque mouvement républicain.

Constantinople, 25 janvier.

On assure que l'ordre a été envoyé hier aux plénipotentiaires de signer les préliminaires.

Les signatures ont dû être données ce matin.

Les conditions seraient les suivantes : Indemnité de guerre, 500 millions de francs et occupation de Batoum, Kars et Erzeroum jusqu'au paiement intégral ;

Ouverture des Détroits aux navires de guerre russes ;

Autonomie de la Bulgarie sur la base déjà adoptée dans le Liban ; la Turquie nommerait un gouverneur chrétien, mais cette nomination serait soumise à l'approbation des puissances ; la principauté bulgare ne comprendrait pas la Thrace et serait limitée au sud par les Balkans.

L'indépendance de la Serbie serait proclamée, avec une petite rectification de frontières ;

Le Montenegro obtiendrait Antivari, une partie du lac de Scutari, Niksik et Spuz ;

Enfin une partie de l'armée russe entrerait à Constantinople, où serait signé le traité de paix définitif.

Constantinople, 25 janvier.

De nombreux télégrammes ont été échangés hier entre la Porte et les plénipotentiaires turcs.

On considère comme probable l'acceptation des conditions posées par la Russie. L'armistice sera signé immédiatement après.

Les Russes continuent à avancer dans la direction de Gallipoli.

Pour les articles non signés : P. GODRT.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 28 janvier 1878.

Représentation de M<sup>lle</sup> MARIE HASSELMANS,

AVEC LE CONCOURS DE :

M<sup>me</sup> STRASSI, forte chanteuse ;  
M<sup>lle</sup> ROSELLI, première danseuse ;  
M<sup>lle</sup> Berthe DELAS, première danseuse ;  
M<sup>lle</sup> MICHELLI, première danseuse de caractère.

Première représentation de :

HAMLET

Grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, paroles de Jules Barbier et Michel Carré, musique d'AMBROISE THOMAS.

- 1<sup>er</sup> tableau, le Couronnement.
- 2<sup>e</sup> tableau, le Spectre.
- 3<sup>e</sup> tableau, les Comédiens.
- 4<sup>e</sup> tableau, le Drame dans le Drame.
- 5<sup>e</sup> tableau, Etre ou ne pas être.
- 6<sup>e</sup> tableau, la Folie.
- 7<sup>e</sup> tableau, le Cimetière.

Au 6<sup>e</sup> tableau,

La Fête du Printemps

Divertissement dansé par M<sup>lles</sup> ROSELLI, Berthe DELAS, MICHELLI, et réglé par M<sup>lle</sup> DELAS.

M<sup>lle</sup> MARIE HASSELMANS remplira le rôle d'Ophélie.

M<sup>me</sup> STRASSI remplira le rôle de la Reine de Danemark.

Distribution. — Hamlet, MM. Martin ; Claudius, roi de Danemark, Odezenne ; Laërte, Pellin ; l'Ombre du feu roi, Pascaud ; Marcellus, Davy ; Horatio, Dorlin ; Ophélie, M<sup>me</sup> Marie Hasselmans ; la reine de Danemark, Strassi ; Polonius, MM. Leroy ; 1<sup>er</sup> fossoyeur, Dorlin ; 2<sup>e</sup> fossoyeur, Letemple.

Seigneurs et dames de la cour, grands officiers de la couronne, chambellans, pages, écuyers, soldats, villageois, villageoises, etc.

Distribution du drame du 4<sup>e</sup> tableau : Le directeur du théâtre, MM. Servat ; le roi de Gonzague, Destez ; le traître, Delcroix ; la reine Genièvre, M<sup>me</sup> Leroy.

50 personnes paraîtront dans cet ouvrage.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M<sup>me</sup> THUAD, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les belles primes que l'Univers Illustré offre en ce moment à ses abonnés d'un an. Les PRIMES GRATUITES, qui obtiennent un succès considérable, laissent le choix entre les *Merveilles de la nuit de Noël*, par Emile Souvestre, et les *Salimbanques*, par Gaston Escudier. Chacun de ces volumes, grand in-8°, est imprimé avec luxe sur papier vélin et contient de belles et nombreuses gravures. Élegante reliure avec fers spéciaux et tranches dorées. — Nous devons signaler aussi les DEUX NOUVELLES PRIMES, avec supplément de prix, lesquelles se composent des *Oeuvres illustrées de H. de Balzac* (8 volumes grand in-4°, contenant 1,000 gravures) et des *Oeuvres illustrées de George Sand* (9 volumes grand in-4°, contenant 680 gravures d'après

Tony Johannot et Maurice Sand). — Nous n'avons pas besoin d'insister, du reste, puisque l'administration de l'Univers Illustré envoie un numéro spécimen, contenant les détails relatifs à ces quatre primes, à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

Abonnements : Paris et Départements, un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. — Europe : un an, 23 fr.; six mois, 12 fr.; trois mois, 6 fr. 50. — Colonies et pays d'outre-mer le port en sus suivant les tarifs. Bureaux de l'Univers Illustré, 3, rue Auber (place de l'Opéra).

Alphonse Karr, l'infatigable écrivain qui a publié de si intéressantes relations sur Nice, Saint-Raphaël et Sainte-Adresse, vient de faire paraître chez Calmann Lévy un nouveau volume intitulé : *Notes de voyage d'un*

Casanier. Cette fois, il nous transporte au milieu des enchantements de l'Italie. Le lecteur n'y perd rien : ni le tour pittoresque du récit, ni ces observations fines, ni ces traits spirituels et tout ce charmant humour qui ont fait le succès des précédents ouvrages d'Alphonse Karr.

### L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro :

2 fr. Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement. PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS. Envoyer mandat ou timbres-poste.

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 15 — —		4 — 30 — —	
1 — 30 — —	soir.	9 — 7 — —	soir.
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — —	soir.
12 — 30 — —	soir.	7 — 59 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 JANVIER 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	73	20		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	636	25	13 75	Canal de Suez	771	95	1 25
4 1/2 %	103	75		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	662	50		Crédit Mobilier esp.	577	50	2 50
5 %	109	55		Crédit Mobilier	163	75		Société autrichienne	538	75	3 75
Obligations du Trésor, t. payé.	490			Crédit foncier d'Autriche	528	25	1 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	335			Charentes, 500 fr. l. p.	160		50	Orléans	341	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511	50		Est	640	1 25		Paris-Lyon-Méditerranée	336		
— 1865, 4 %	525			Paris-Lyon-Méditerranée	152	50	1 25	Est	334		
— 1869, 3 %	398			Midi	790	1 25		Nord	314		
— 1871, 3 %	379	50		Nord	4295			Ouest	334	75	
— 1875, 4 %	504			Orléans	1107	50	2 50	Midi	333	25	
— 1876, 4 %	492			Ouest	705	25		Charentes	359	50	
Banque de France	3220	10		Vendée, 500 fr. l. p.	1340			Vendée	165		
Comptoir d'escompte	710	1 25		Compagnie parisienne du Gaz	497	50		Canal de Suez	547	50	
Crédit agricole, 300 f. p.	350	10		C. gén. Transatlantique							
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360										

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 24 décembre)

Départs de Saumur vers Angers.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers)
9 — 1 — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — —	soir.
4 — 10 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers)

Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M<sup>e</sup> VINCENT LE RAY, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### VENTE DE BIENS DE MINEURE.

### A VENDRE EN CINQ LOTS, DIVERS IMMEUBLES

Situés communes de Dampierre, Souzay et Fontevault.

Dépendant de la succession du sieur René Duverger.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, le dimanche dix-sept février mil huit cent soixante-dix-huit, à midi.

On fait savoir à qui il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, en date du dix-sept janvier mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille de la mineure Marie Duverger, prise sous la présidence de M. le juge de paix du canton sud de Saumur ;

Aux requêtes, poursuite et diligence de M<sup>me</sup> Françoise Fonqueray, veuve de M. René Duverger, en son vivant cultivateur à Varrains, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de ladite Marie Duverger, sa fille mineure, sus-nommée, issue de son mariage avec le sieur René Duverger, son mari décédé, ladite dame ayant M<sup>e</sup> Le Ray pour avoué ;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Étienne Duverger, père, demeurant à Doué-la-Fontaine, agissant au nom et comme subrogé-tuteur de ladite mineure Duverger, en vertu d'une délibération du conseil de famille de ladite mineure, prise sous la présidence de M. le juge de paix du canton sud de Saumur, le vingt-trois novembre mil huit cent soixante-dix-sept ;

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, procédé, aux lieux, jour et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> Méhous, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

#### DÉSIGNATION.

#### 1<sup>er</sup> lot.

Soixante-six ares environ de vignes et terre, situés au canton des Moulins, commune de Dampierre, joignant au nord Jean Duverger, au midi Rebeilleau et Jean Girard, au levant

le chemin des Baux, au couchant Jean Duverger et autres.

#### 2<sup>e</sup> lot.

Huit ares environ de vignes, situés à Champigny, commune de Souzay, joignant au nord Bidault, au midi Moron, sentier entre eux, au levant l'ancien chemin de Souzay.

#### 3<sup>e</sup> lot.

Onze ares environ de vignes, situés à Champigny, commune de Souzay, joignant au nord Guenet, sentier entre eux deux, au midi Bidault, au levant Moron et autres, au couchant Pierre Guyot.

#### 4<sup>e</sup> lot.

Cinq ares cinquante centiares environ de bois, situés sous la Prée, commune de Souzay, à prendre pour un tiers indivis dans un plus grand morceau, contenant environ seize ares cinquante centiares, joignant au midi Pasquier, de Saint-Cyr-en-Bourg, au nord Leroy et autres, au levant un chemin, au couchant un passage.

#### 5<sup>e</sup> lot.

Trente-cinq ares cinquante centiares de bois, situés au canton de la Sablonnière, commune de Fontevault, joignant au nord M. Joseph Deniau, au levant un chemin, au couchant Hardré, ce dernier ayant un droit de passage sur le côté du midi, au midi Deniau.

#### MISES A PRIX.

Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus aux enchères publiques, sur les mises à prix ci-après, savoir :

L'immeuble désigné au premier lot, sur la mise à prix de trois mille francs, ci. . . . . 3,000 fr.

Celui désigné au deuxième lot, sur la mise à prix de trois cent soixante-dix francs, ci. . . . . 370 »

Celui désigné au troisième lot, sur la mise à prix de quatre cent quarante francs, ci. . . . . 440 »

Celui désigné au quatrième lot, sur la mise à prix de trente francs, ci. . . . . 30 »

Celui désigné au cinquième lot, sur la mise à prix de trois cents francs, ci. . . . . 300 »

Total des mises à prix : quatre mille cent quarante francs, ci. . . . . 4,140 »

S'adresser, pour tous renseignements, à :

1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges ;

2<sup>o</sup> M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué à Saumur, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 4.

Saumur, le . . . . . janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le . . . . . janvier mil huit cent soixante-dix-huit, folio . . . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(50) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE.

1<sup>o</sup> UNE MAISON, située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, occupée par la société l'Union, avec jardin et terrain planté d'arbres, sur le bord du Thouet ;

2<sup>o</sup> UNE AUTRE MAISON, située aussi à Saint-Hilaire-Saint-Florent, occupée par M. Taveau, menuisier, avec jardin et dépendances.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE.

### MAISON ET JARDIN

Situés dans le BOURG DE VARRAINS, dépendant de la succession de M<sup>lle</sup> Lorrain.

Cette maison se trouve sur le bord de la route de Saumur, et comprend : au rez-de-chaussée, cuisine avec four, salle à manger, salon donnant sur la route, vestibule ; au premier étage, deux chambres ; grenier au-dessus ; cave voûtée, cellier, jardin enclos de murs.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### ADJUDICATION

En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD,

Le dimanche 27 janvier 1878, à midi.

### DE DEUX MAISONS ET D'UN JARDIN

Situés à Saumur, rue de l'Echelle, n<sup>os</sup> 12 et 14, en face le château d'eau, dépendant des successions Étienne Chesneau-Clergeau.

Mises à prix : 1,200 fr. et 600 fr.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE LA FERME

### DE LA RICHARDIÈRE

Entre les Rosiers et Longué, Joignant l'Authion, contenant huit hectares.

S'adresser audit notaire. (31)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

### OU A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

### MAISON ET DÉPENDANCES

Rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 37.

S'adresser à M<sup>me</sup> BOUCHET, même rue, n<sup>o</sup> 41, ou audit notaire. (32)

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> ROBINEAU.

### A VENDRE A L'AMIABLE.

### DEUX MAISONS

AVEC JARDIN ET DÉPENDANCES.

Sises à Saumur, rue des Capucins.

Pour renseignements, s'adresser : soit à M<sup>me</sup> veuve PELÉ, soit à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire. (15)

Etude de M<sup>e</sup> COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

### A VENDRE A L'AMIABLE.

### LES IMMEUBLES

Ci-après désignés :

1<sup>o</sup> Un pré, dit le Pré-Lambault, d'une contenance de 22 ares 18 centiares, sis au lieu dit le Pré-Pinguet, près le Pont-Fouchard, commune de Saumur, joignant au nord le quartier ci-après désigné, au levant M. Plessis et autres, au couchant la rivière du Thouet et au midi M<sup>me</sup> Fontaine.

2<sup>o</sup> Un autre pré, planté d'osier, dit le Quetier, sis au lieu dit le Pré-Pinguet, commune de Saumur, n<sup>o</sup> 146, section F du cadastre, d'une contenance de 1 hectare 29 ares 20 centiares, joignant d'un côté la rivière du Thouet, d'un autre côté un ancien passage de la Prairie-Pinguet, d'un bout M. Mesnet et d'autre bout les représentants Rogeron.

3<sup>o</sup> Un autre pré, dit le Pré-aux-Clercs, situé commune de Saumur, et propre à bâtir, d'une contenance de 20 ares 60 centiares, joignant au levant la rue Fardeau, au midi la levée Saint-Lazare.

4<sup>o</sup> Un lot, dit lot-de-Bagneux, commune de Saumur, d'une contenance de 1 hectare environ, planté de peupliers et joignant au couchant le Thouet, au levant et au nord la Prée-Pinguet et le port du Pont-Fouchard.

5<sup>o</sup> Et une ferme, dite le Pinier, située commune de la Plaine, près Vihiers, d'une contenance de 6 hectares 25 ares 20 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> Courtois, notaire. (46)

### A VENDRE A L'AMIABLE.

Pour entrer en jouissance de suite,

### Le MOULIN GEORGET

Situé sur les Châteaux, à Saumur.

Beaux logements et jardin.

Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire.

S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

### UNE MAISON

Rue de Bordeaux, occupée par M. Vétault.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve RENAULT, rue de la Grise. (18)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

### MAISON

A Saumur, petite rue Saint-Nicolas,

Comprenant trois chambres avec cabinet, grenier, cour, puits et cave. S'adresser chez M. LANGLOIS, à Saint-Lambert. (19)

### A LOUER

UNE MAISON, avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

PRÉSENTÉMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrété, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson ;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

### M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien

Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,

à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

Saumur, imprimerie P. GODET.